

l'accord de paix. En décembre 1995, le Canada a nommé un coordonnateur spécial pour la reconstruction en ex-Yougoslavie qui est chargé de coordonner les aspects civils de la contribution du Canada à la mise en oeuvre de la paix.

Aide humanitaire

L'aide humanitaire que le Canada a fournie aux victimes du conflit de l'ex-Yougoslavie depuis l'automne de 1991 totalise plus de 65 millions \$. Ces fonds ont servi à acheter et livrer de la nourriture, des fournitures médicales et des vêtements, à fournir des abris, à assister les réfugiés et les personnes déplacées et à soutenir les victimes de violence sexuelle. Près de 30 000 personnes ont émigré de l'ex-Yougoslavie au Canada depuis 1992.

En avril 1996, le ministre des Affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy, a inauguré l'ambassade du Canada à Sarajevo; elle sera chargée de coordonner les relations du Canada avec la Bosnie-Herzégovine, y compris l'aide canadienne à la reconstruction. Le ministre Axworthy et le ministre de la Coopération internationale, M. Pierre Pettigrew, ont annoncé le même jour que le Canada fournirait jusqu'à 40 millions \$ en aide à la reconstruction cette année; jusqu'ici, plus de 20 millions \$ ont été versés.

Reconstruction

Les mesures prises par le Canada pour la reconstruction visent à promouvoir la sécurité, la réhabilitation sociale et le développement de la démocratie, ce qui comprend la tolérance ethnique, la liberté des médias et les droits de la personne. Les programmes comportent surtout des initiatives communautaires. Le Canada joue un rôle technique consultatif de premier plan dans l'organisation d'élections sous les auspices de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Crimes de guerre

Le Canada a sans cesse appuyé, voire dirigé, les démarches visant à faire enquête sur les crimes de guerre en ex-Yougoslavie et à tenter des poursuites contre leurs auteurs. En mai 1993, le Conseil de sécurité de l'ONU a créé un Tribunal international sur les crimes de guerre en ex-Yougoslavie et l'a chargé de poursuivre les personnes présumées responsables d'atteintes au droit international humanitaire. Cette mesure a été prise après la réunion internationale d'experts parrainée par le Canada à Vancouver sur les moyens de traduire en justice les auteurs de crimes de guerre.

En septembre 1993, le juge canadien Jules Deschênes a été l'un des onze juges élus au Tribunal par l'Assemblée générale de l'ONU. De plus, le Secrétaire général a nommé la juge Louise Arbour procureur en chef du Tribunal en mars 1996; elle entrera en fonction en octobre 1996. Le Canada a versé jusqu'à maintenant 1,3 million \$ au fonds de fiducie du Tribunal.